

–COMMUNIQUÉ DE PRESSE–

L'APEC ET TRANSITIONS PRO BRETAGNE SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT

Rennes, le 7 Janvier 2020 - Transitions Pro Bretagne et l'Apec, acteur national du Conseil en évolution professionnelle (CEP), s'engagent à travers cette nouvelle collaboration à optimiser les démarches d'évolution et de transition professionnelle des actifs bretons. D'une durée de 3 ans, ce partenariat se décline autour de plusieurs projets qui seront mis en place conjointement sur l'ensemble du territoire.



De gauche à droite ; Valérie RABAEY, Directrice de Transitions pro Bretagne – Emmanuelle DENOUAL, Présidente de Transitions Pro Bretagne – Catherine MAILLARD, Présidente CPR Bretagne APEC – Olivier MAURIN, Délégué Régional Bretagne APEC

L'Apec et Transitions Pro Bretagne se mobilisent, dans un contexte de crise économique et sociale, pour proposer aux cadres et salariés de la région, des dispositifs d'accompagnement personnalisé afin de les aider à faire le point, anticiper de nouvelles dynamiques et booster leur employabilité.

L'Apec, en tant qu'opérateur du Conseil en évolution professionnelle, va permettre aux cadres de travailler sur leur projet et déterminer une formation adaptée. Elle les éclaire également sur les réalités du secteur et du marché ciblé, grâce à son observatoire de l'emploi cadre.

De son côté, Transitions Pro Bretagne accompagne les salariés bretons dans leur choix du dispositif adapté et dans la mise en œuvre de leur projet, via les dispositifs qu'il propose.

Les deux associations s'engagent principalement à travers ce partenariat à :

- Accroître l'accès au Conseil en évolution professionnelle (CEP) et aux dispositifs mis en œuvre par l'Apec et Transition Pro, dans l'intérêt des salariés. Dans cet objectif, la convention inscrit l'aiguillage systématique des salariés cadre d'une structure vers l'autre lorsque cela est nécessaire.
- Fluidifier les parcours pour les actifs salariés, et en particulier la préparation comme la gestion de dossier de demande de financement, de CEP démissionnaire en lien avec des projets de reconversion professionnelle ou de création d'entreprise. Les équipes des deux structures travailleront en étroite collaboration afin de faire progresser leurs connaissances respectives et d'optimiser l'information qu'ils procurent aux bénéficiaires.
- Optimiser l'efficacité des actions et des moyens des partenaires en anticipant la bonne connaissance de leurs process respectifs lorsque ceux-ci nécessitent d'être mis en relation. Cela pourra se traduire par des actions communes telles que la co-animation de webinaires, la participation commune à des évènements...

Les deux acteurs interviennent donc de manière complémentaire. Cette nouvelle collaboration va leur permettre de mettre leur expertise respective au service des salariés bretons, dont les démarches seront ainsi simplifiées.

À propos de l'Apec

L'Apec, Association pour l'emploi des cadres, conseille les entreprises en leur proposant des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes. Elle accompagne les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes diplômé·e·s. Son observatoire de l'emploi des cadres analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre. L'Apec est un acteur du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP). L'Association, et ses 500 consultant·e·s, est présente, avec une cinquantaine de centres, en France métropolitaine et en Outre-mer (Martinique, Guadeloupe et La Réunion).

www.corporate.apec.fr

A propos de Transitions Pro Bretagne

Avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Transitions Pro Bretagne est le nouvel acteur référent des transitions professionnelles sur le territoire. La gouvernance de Transitions Pro est assurée par un conseil d'administration paritaire composé de représentations syndicales employés et employeurs. En tant qu'organisme paritaire, Transitions Pro Bretagne garantit un traitement transparent et équitable aux salariés le sollicitant, il affiche l'ambition de devenir l'interlocuteur des salariés pour leur reconversion professionnelle en Bretagne.

Pour ce faire, Transitions Pro Bretagne gère plusieurs dispositifs :

- Le Projet de Transition Professionnelle permet le financement d'une formation pour les salariés qui souhaitent changer de métier.
- Le dispositif Démission-Reconversion permet à un salarié de démissionner afin de suivre une formation ou de créer son activité. Transitions Pro Bretagne atteste le caractère réel et sérieux du projet, ce qui permet à la personne de percevoir l'Allocation de Retour à l'Emploi après son inscription à Pôle emploi. Dans ce dispositif, le salarié doit préalablement avoir travaillé son projet avec un Conseiller en Evolution Professionnelle.
- La Validation des Acquis de l'Expérience : Transitions Pro finance jusqu'au Juin 2021 la VAE pour tout salarié, sans solliciter le Compte Personnel de Formation.
- Cléa : Transitions Pro assure l'organisation des jurys afin de délivrer cette certification portant sur un socle de compétences et de connaissances.

Transitions Pro Bretagne propose aux salariés des rendez-vous individuels et des ateliers collectifs en lien avec ces dispositifs.

Contacts presse

Transitions Pro Bretagne

Vincent BOURDIN – Responsable du Pôle Expertise

07 49 17 18 96 – vbourdin@transitionspro-bretagne.fr

Apec

Olivier MAURIN – Délégué Régional Apec Bretagne

06 68 91 68 78 - olivier.maurin@apec.fr